

Given the central role Gaudreault-DesBiens and Labrèche accord to lawyers in ensuring adequate individual-based evidence, it is reassuring that the book includes comprehensive and compelling guidelines for how to foster strong client-lawyer relationships across divides of power and cultural diversity.¹⁴ Indeed, it challenges lawyers to appreciate the vast disparities in individual lives linked to historical and institutionalized patterns of inequality from the moment of their first encounter with a client, to listen to stories of social disadvantage and exclusion, and to engage actively in seeking to ensure that our justice system is humanized by such knowledge. Furthermore, the authors address the need to take the lessons of social context into account in the internal management of law firms. The authors encourage law firms to hire lawyers from diverse social backgrounds and to accommodate those who are different to ensure their successful integration into the firm. By engaging seriously with questions about how to bring social context into the law office and the courtroom, while respecting individualized justice and resisting group-based stereotyping, this book provides important insights into the continuing challenges of enhancing an equitable, ethical, and just practice of law.

Colleen Sheppard
 Professor
 Faculty of Law, Director
 McGill Centre for Human Rights and Legal Pluralism

Véronique Strimelle et (dir.) Françoise Vanhamme

Droits et voix. La criminologie à l'Université d'Ottawa. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2010. 284 p.

Le 14 mars 2012, soit à la toute fin du mandat de Nicolas Sarkozy, le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la création d'une nouvelle section disciplinaire au sein du Conseil National des Universités. Cette nouvelle section est sobrement intitulée « criminologie ». Si l'on aurait pu se réjouir de la reconnaissance institutionnelle d'un espace de recherche aussi riche qu'hétérogène, les porteurs de ce projet de sa création représentent en réalité ce que la criminologie compte de plus conservateur. La création de cette section a alors suscité une mobilisation critique des chercheurs spécialisés dans les sciences sociales consacrées à la police, à la délinquance, ou aux questions de sécurité, mais aussi de l'ensemble du monde universitaire français. En vain, dans un premier temps, puisque la section a été créée et qu'elle ne semblait guère encline à faire une place aux travaux de criminologies critiques ou alternatives ; mais dans un deuxième temps, avec une issue heureuse : le nombre de titulaires s'étant finalement présentés pour constituer la section s'est finalement avéré trop faible, sa création devrait être purement et simplement annulée. Il faut y lire ici

¹⁴ Gaudreault-DesBiens and Labrèche, *ibid.*, 174–80.

une défaite de la dogmatique réactionnaire qui s'était accaparée de la criminologie en France.

Dès lors, la lecture de *Droits et voix* offre une véritable bouffée d'air pur dans un climat qui, en France, pourrait conduire à condamner la criminologie de manière trop générale. Ce livre collectif, qui célèbre les quarante années d'existence du département de criminologie de l'Université d'Ottawa, rappelle en effet que la criminologie n'est pas nécessairement une théorie de la réduction du crime à l'acte, mais qu'il y a, en amont et en aval de sa commission, des logiques politiques, économiques, sociales, techniques, et psychologiques dont l'investigation doit pouvoir être menée. Le livre présente ainsi des travaux majoritairement issus de la criminologie critiques ou correctionnalistes dialoguant depuis tant d'années avec les *police studies*. Tantôt en français, tantôt en anglais, les treize contributions aux sujets, enjeux, et plumes très divers convergent néanmoins autour des thèmes qui offrent au livre son titre sans équivoque : les droits et les voix. Certaines contributions se concentrent sur l'une ou l'autre de ces questions tandis que d'autres font le lien entre droits et voix, rappelant ainsi que la criminologie peut s'intéresser à la manière dont les acteurs donnent de la voix pour faire valoir leurs droits, y compris dans des situations ordinaires. Le livre se partage aussi entre les textes qui dressent un bilan (de l'activité du département de criminologie par Véronique Strimelle et Françoise Vanhamme, de l'impact de la notion de gouvernementalité sur la criminologie avec le texte de Christine Gervais) et ceux qui s'appuient sur un cas empirique pour le disséquer et en tirer des conclusions cumulables en vue d'enrichir cet espace de recherche (on pense, par exemple, au travail sur la danse en prison de Sylvie Frigon et Claire Jenny, ou à la réintégration des femmes âgées dans leur communauté après un séjour en prison par Laura Schantz). Les chapitres peuvent aussi chercher à embrasser des transformations globales, que ce soit celles de la souveraineté de l'État au regard de l'évolution du droit international du traitement des personnes incarcérées (Sandra Lehalle) ou celles induites par des changements de paradigmes sociotechniques, avec le très novateur article de Martin Dufresne, Dominique Robert, Alain Lachapelle, et Marie-Lyne Vachon qui cherche de manière très heureuse à faire travailler les outils de la théorie de l'acteur-réseau, forgés autour de Bruno Latour, sur les technologies d'identification génétique au Canada.

Si Max Weber n'est pas particulièrement cité, son empreinte est notable, en particulier dans les chapitres qui saisissent le ou les droits comme des rationalités et dans ceux qui s'intéressent à leurs usages. La dette semble être grande aussi à l'égard du courant de recherche connu sous le nom « *Law & Society* » et peut-être plus particulièrement à l'égard d'un de ses prolongements—tout autant qu'une redéfinition : les *Legal Consciousness Studies*, en particulier dans le cas des chapitres se concentrant sur la capacité des acteurs à parler de la loi, de leur expérience de leur confrontation avec le système pénal et carcéral, et leur capacité à formuler des revendications à son encontre. Il faudrait aussi mentionner le patronage—ponctuel mais incontestable—d'Erving Goffman, voire de l'ethnométhodologie. Mais c'est bien l'influence de Michel Foucault qui se fait le plus clairement ressentir dans ce livre, à la fois en tant qu'il a permis d'aborder de manière renouvelée la question du corps dans les relations de pouvoir, mais aussi parce que la notion

de dispositif telle qu'il l'a travaillée permet de saisir de manière originale les relations fortes qui existent entre les identités sociales, les logiques spatiales, les rapports politiques, et les enjeux technologiques. Cela se traduit par une présence plus ou moins spectrale, mais constante, du néolibéralisme comme cadre dans lequel les acteurs se meuvent, et de sa critique, en ce qu'elle est rendue possible par l'approche criminologique. En cela, et à l'heure où la criminologie en France se présente à nous comme une discipline fondamentalement conservatrice, cet ouvrage canadien qui invite « à penser autrement » et « à sortir du cadre » (10), résonne comme un espoir, à l'image de la phrase conclusive de l'introduction du livre qui affirme que la criminologie peut aussi « plaide[r] pour plus de justice sociale et parle[r] pour les marginalisés, les sans-voix et les sans-pouvoirs » (12).

Cédric Moreau de Bellaing (ENS/CMH)

Neil Gerlach, Sheryl N. Hamilton, Rebecca Sullivan and Priscilla L. Walton

Becoming Biosubjects: Bodies. Systems. Technologies. Toronto: University of Toronto Press, 2011. 224 pp.

Becoming Biosubjects is an informative and thought-provoking book on the infiltration of biotechnology into modern Canadian society and the legal system. The authors investigate the social, legal, and cultural mechanisms that govern biotechnologies. Using a Foucauldian conceptualization of governance, they examine how biotechnologies “intervene on living matter at the molecular level” (p. 5). Throughout the book, Neil Gerlach and his co-authors argue that the governance of biotechnologies is changing our understanding of what constitutes a body, a human, and a life. They predict that these changes will have vast implications for the legal system and society at large.

“Social science fictions,” the narratives that “conflate future possibilities and existing social realities into an unstable and yet shared, present experience” (p. 5), are a central focus of this book. Gerlach et al. use the concept to demonstrate that biotechnologies are governed based on expectations of future developments and not on current realities. The pervasiveness of social science fictions is an essential part of how biogovernance operates within modern Canadian society and of how biotechnologies are perceived by agents of the legal system and individuals in society.

In each chapter of *Becoming Biosubjects*, the authors present a case study related to one of four legal issues that have been complicated by the development of biotechnology: the use of genetic technologies in criminal justice practices, policies surrounding reproductive technologies, the patenting of higher life forms, and bioterrorism. The authors argue that, in the criminal justice realm, genetic technologies are being used to keep track of the population in a way that impedes